



## COMMUNIQUÉ

### AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL A LA HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance porte à la connaissance de tous qu'un poste est à pourvoir par appel à candidatures. Il s'agit du poste suivant :

#### COORDONNATEUR DE L'ACADÉMIE DE BONNE GOUVERNANCE ET DE LEADERSHIP ANTI-CORRUPTION

##### Principales missions

Sous la responsabilité du Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, le Coordonnateur de l'Académie de Bonne Gouvernance et de leadership anti-corruption sera chargé de :

##### ► Planifier et gérer les programmes :

- Elaborer et superviser le plan stratégiques et opérationnel de l'Académie ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les programmes de formation ;
- S'assurer que les activités respectent les normes de qualité et de conformité.

##### ► Gestion opérationnelle :

- Superviser la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des sessions de formation ;
- Coordonner les équipes pédagogiques et administratives impliquées ;
- Collaborer avec des Experts pour enrichir les modules de formation.

##### ► Mobiliser des ressources et des partenaires :

- Identifier et solliciter des financements auprès de Bailleurs et partenaires ;
- Etablir et maintenir des relations stratégiques avec les parties prenantes locales et internationales ;
- Promouvoir l'Académie BGLC auprès des organisations publiques et privées.

##### ► Gestion Administrative et Financières :

- Superviser l'équipe et veiller à une gestion optimale des ressources humaines ;
- Assurer une gestion financière rigoureuse et transparente des fonds de l'Académie ;
- Rendre compte régulièrement des activités et des résultats aux instances dirigeantes.

##### ► Communication et Plaidoyer :

- Concevoir et exécuter des stratégies de communication pour sensibiliser le Public ;
- Représenter l'Académie dans les forums Nationaux et Internationaux ;
- Publier les rapports et les recherches sur la Bonne Gouvernance et la Lutte contre la Corruption.

##### ► Profil du candidat

- Master en Sciences Politiques, Droit, Administration Publique, Economie ou domaines Connexes, ou diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration de niveau cycle supérieur ou diplôme de magistrat ;

- Formation complémentaire en Gouvernance, lutte contre la Corruption ou Gestion de projets ;
- Expérience de travail général minimal d'au moins sept (07) années dans les fonctions similaires, incluant la gestion de projets ou dans le domaine de la Bonne Gouvernance ;
- Expérience avérée en mobilisation de fonds et gestion des partenaires.

#### DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour le poste doit comprendre les éléments suivants :

- un curriculum vitae signé sincère contenant l'identité complète (Nom et prénoms, titre et contacts) d'au moins deux personnes de référence n'ayant aucun lien de parenté et pouvant attester des qualités professionnelles et morales du candidat ;
- une lettre de motivation adressée au Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance incluant une prétention salariale datée et signée du candidat ;
- une copie certifiée conforme du diplôme minimum exigé pour le poste ainsi des copies d'autres diplômes ou certificats jugés pertinents par le candidat ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

Les dossiers complets devront être déposés uniquement, les jours ouvrables de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, au plus tard le vendredi 07 février 2025 à 16h30, soit :

- sous pli fermé avec la mention « Candidature au poste de (intitulé du poste) » à déposer au Service des Ressources Humaines de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, sis à la Riviera 4 le Golf. Contact 27 22 47 95 24 ;

- par e-mail avec pour objet « Candidature au poste de (intitulé du poste) » à l'adresse suivante : [m.zunon@habg.ci](mailto:m.zunon@habg.ci). Le dossier de candidature électronique doit être attaché dans un fichier unique au nom du candidat. Les candidatures non parvenues par cette voie seront systématiquement rejetées.

**NB : Les fonctionnaires et agents de l'Etat peuvent faire acte de candidature conformément au statut du personnel de la HABG (Article 49 Ordonnance n° 2013-661 du 20 septembre 2013). Le processus de recrutement comprend une analyse de dossiers, des entretiens et une enquête de moralité. Seuls les candidats retenus seront contactés.**

**Abidjan, le 15 janvier 2024**

